



**LISTE DES DELIBERATIONS
du mardi 22 octobre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, CAIGNON Christelle, MOREAU Sandrine, VINCEDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, GODREAU Anne, MAUFFREY Violaine, PINEAU Yann, GIRAUD Denis, NOGIER Delphine, OUVRARD Olivier, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier

Secrétaire de séance : GODREAU Anne

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

N°D2024-10-01 : ADHESION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE PREVOYANCE PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal a donné mandat au Centre de gestion Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % / 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'avis du CST du 30/09/2024,

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance ;**

- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90% du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).

**N° D2024-10-02 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

Mr le maire informe le Conseil que la Commission a rendu ses conclusions pour les sujets suivants :

- Les charges constatées sur 2023 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les dix Communes du territoire, pour les services Juridique, Systèmes d'information et Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Les charges portant sur la création d'un poste sur la médiathèque de Sèvremont,
- Le bilan financier 2020-2023 des résidences autonomes et du CIAS du Pays de Pouzauges,
- Un point de situation sur les autres transferts de charges, dans la continuité du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 15 mai 2024.

N° D2024-10-03 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2024

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Église pour l'année 2024.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2024 pour un montant de 126.91€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser à la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées, une somme de 126.91 € pour l'année 2024.

**N° D2024-10-04 : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT PROUANT**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Saint-Prouant a repris le service du Restaurant Scolaire depuis le 1^{er} septembre 2021. La Commune de Monsireigne ne dispose pas d'école publique, et des enfants domiciliés à Monsireigne sont scolarisés dans les deux établissements de Saint-Prouant et fréquentent le Restaurant Scolaire. C'est pourquoi la Commune de Saint-Prouant sollicite celle de Monsireigne pour participer aux dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire de Saint-Prouant depuis le 1^{er} septembre 2021.

Après discussion, il est proposé que la Commune de Monsireigne participe aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2023/2024 à hauteur de 1.80€ par repas soit 3 704 repas * 1.80€ = 6 667.20€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

N° D2024-10-05 : TARIFS DE LOCATION 2025 - SALLE DE L'ALOUETTE

HABITANTS DE LA COMMUNE				
	SALLE 1		SALLE 2	
	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée Vin d'honneur / Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (Cuisine et vaisselle incluses)	107€	133€	75€	92€
Forfait 1 jour	214€	265€	117€	147€
Forfait 2 jours	362€	469€	169€	235€
Cuisine	63€ la journée			
Sono (Ecran + Vidéoprojecteur pour la salle 1)	53€ la journée		22€ la journée	
Vaisselle	27€ la journée			
HABITANTS HORS COMMUNE				
	SALLE 1		SALLE 2	
	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée Vin d'honneur / Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (Cuisine et vaisselle incluses)	159€	199€	112€	143€
Forfait 1 jour	316€	398€	179€	224€
Forfait 2 jours	530€	704€	255€	352€
Cuisine	96€ la journée			
Sono (Ecran + Vidéoprojecteur pour la salle 1)	80€ la journée		33€ la journée	
Vaisselle	38€ la journée			
<u>Tarif été du 1^{er} mai au 31 octobre.</u>				
<u>Tarif hiver du 1^{er} novembre au 30 avril.</u>				
<u>CAUTION A LA REMISE DES CLES</u> : 800€				
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (sono – écran – vidéoprojecteur inclus)				
	SALLE 1		SALLE 2	

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE**

Assemblée générale, réunion sans cuisine	Gratuit	Gratuit
Divers concours, théâtre, vide grenier, kermesse, repas à emporter, arbre de Noël, repas non lucratif (cuisine incluse)	64 €	48 €
Boums, soirées disco, repas à but lucratif, spectacle avec repas à but lucratif (cuisine incluse)	133 €	97 €

❖ **LOCATIONS DIVERSES :**

Tarif septembre 2025 Gym Douce

↳ Salle de sport = 180€

Toute vaisselle cassée, perdue ou dégradation mineure de la salle (exemple : rayure, éclat de peinture...) sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations aux prix suivants :

l'assiette creuse ou plate	1,58€	le légumier	12.55€
l'assiette à dessert	1,68€	le plat ovale	12.38€
la tasse de café	2.16€	la louche	4.16€
le couteau, la cuillère, la fourchette (l'unité)	0,56€	le pichet	5.10€
la cuillère à café	0,39€	la corbeille osier	1.07€
Le verre ballon	1.07€	le casier verre case	43.86€
Le verre empilable	0.70€	le casier verre	26.12€
Saladier 23cm	3.70€	Saladier 20cm	2.50€
Plateau rectangle 45x35cm	11.35€		
Dégradation mineure	40.00€	Cintre	3.77€

N° D2024-10-06 : TARIFS 2025 DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES ET DU SITE CINERAIRE

CIMETIÈRES	TARIFS 2025		
- Concession (2 m ²) 15 ans	31€		
- Concession (2 m ²) 50 ans	87€		
SITE CINÉRAIRE	TARIFS 2025		
	Concession	Utilisation d'une case	Total

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE

<u>Tarif caverne :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	87€	316 €	403 €
<u>Tarif module alvéolaire :</u> 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	87€	1070 €	1157€
<u>Jardin du souvenir :</u> Petite plaque + gravure	-	-	155 €

N° D2023-10-07 : TARIFS REGIE DE RECETTES 2025

Mr le Maire présente les tarifs 2025 proposés par la Commission pour la régie de recettes photocopies et location de la salle de sports pour la pratique du tennis :

 **Tennis**

Sirénémontains	Hors commune
3 € de l'heure sans électricité	9 € de l'heure sans électricité
6 € de l'heure avec électricité	12 € de l'heure avec électricité

 **Photocopies**

Il est précisé que pour les particuliers seules les photocopies pour des documents administratifs peuvent être réalisées.

SIRENEMONTAINS :	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
A4 recto – Noir & Blanc	0.45€	0.20€
A4 recto verso – Noir & Blanc	0.65€	0.30€
A4 recto – Couleur	0.90€	0.45€
A4 recto verso – Couleur	1.30€	0.65€
A3 recto – Noir & Blanc	0.90€	0.45€
A3 recto verso – Noir & Blanc	1.30€	0.65€
A3 recto – Couleur	1.80€	0.90€
A3 recto verso – Couleur	2.00€	1.00€

N° D2024-10-08 : SYDEV - CONVENTION N°2024.EXT.0256 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE – LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a demandé la réalisation d'une extension de réseau électrique pour le projet de création de la Tranche n°2 du lotissement communal « Les Acacias ».

La participation est évaluée au maximum suivant la décomposition ci-dessous, elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	48 375.00	58 050.00	58 050.00	60.00 %	34 830.00
Branchement(s)	13 410.00	16 092.00	16 092.00	60.00 %	9 655.00
Infrastructures de communications électriques					
Réseaux	10 950.00	13 140.00	13 140.00	100.00 %	13 140.00
Branchement(s)	3 945.00	4 734.00	4 734.00	100.00%	4 734.00
Eclairage public					
Travaux neufs	1 507.00	1 808.00	1 507.00	100.00 %	1 507.00
TOTAL PARTICIPATION					63 866.00

Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant. La commune sera facturée sur les travaux réellement réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1) **ACCEPTE** la proposition du SyDEV en vue de la réalisation de travaux d'extension de réseau électrique pour la création de la Tranche 2 du Lotissement les Acacias ;
- 2) **S'ENGAGE** à verser une participation de 63 866€ au SyDEV ;
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention n°2024.EXT.0256 relatives aux modalités techniques et financières.

N° D2024-10-09 : VENDEE EAU - CONVENTION N°10.017.2024 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE – LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a demandé la réalisation d'une extension de réseau d'eau potable pour le projet de création de la Tranche n°2 du lotissement communal « Les Acacias ».

Nature des travaux	Montant des travaux en €	Taux de la participation du Demandeur	Participation du Demandeur en €
Extension du réseau pour lotissement	26 761.49€	50%	13 380.74€
TOTAL HT	26 761.49€		13 380.74€
TVA 20%	5 352.30€		2 676.15€
TOTAL TTC	32 113.79€		16 056.89€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1) **ACCEPTÉ** la proposition de Vendée Eau en vue de la réalisation de travaux d'extension de réseau d'eau potable pour la création de la Tranche 2 du Lotissement les Acacias ;
- 2) **S'ENGAGE** à verser une participation de 13 380.74€ HT soit 16 056.89€ TTC à Vendée Eau ;
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention n°10.017.2024 et tous autres documents s'y afférant.

N° D2024-10-10 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE BALAYAGE DES VOIRIES

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges et ses communes membres ont des besoins identiques sur des prestations de balayage des voiries, accentués depuis le transfert des zones d'activités économiques vers la Communauté de communes.

Les contrats arrivant à leur terme, une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans un esprit de rationalisation et afin de permettre à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en garantissant la continuité des prestations, il est proposé aux communes membres du Pays de Pouzauges d'adhérer à la procédure de groupement de commandes.

La procédure consistera en un marché à procédure adaptée (MAPA) et donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande par chaque entité.

Il sera conclu pour une période initiale de 12 mois renouvelable expressément 2 fois maximum, soit une durée maximale de 36 mois et un terme maximal au 31 décembre 2027.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de balayage des voiries ;
- d'autoriser Monsieur le Maire signer la convention constitutive du groupement de commandes, et tous documents relatifs aux accords-cadres.
- de désigner M. Joël CHATEIGNER en qualité de représentant de la commune à la commission d'appel d'offres ad'hoc.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
LOISIRS ET AMENAGEMENTS	Remplacement escalier toboggan aire de jeux	479.52€
ADJOINT		
COMELEC	Remplacement boutons poussoirs gestion éclairage stade et salle de sport, et mise en place d'horloges journalières	806.40€

URBANISME

Information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Décision
IA 085 145 24 P0006	02/10/2024	11 rue du Grand Lay	Renonciation

INFORMATIONS DIVERSES

- **Communauté de Communes** : Le bilan des activités de la Communauté de Communes de juillet à septembre a été transmis aux élus.
- **Demande d'un administré – dégradation tombe de famille au cimetière** : Monsieur le Maire donne lecture du mail d'un administré reçu le 16/09/2024, informant le Conseil Municipal qu'une plaque de la tombe de famille a été cassée et demandant au Maire d'examiner la suite à donner côté municipal. Une plainte a été déposée en gendarmerie le 16/09/2024 par l'administré pour dégradations volontaire d'objets sur la concession de famille. Le Conseil Municipal dit prendre acte de cette information, et une réponse sera apportée à cet administré conformément aux échanges du Conseil Municipal, qui ne souhaite pas prendre en charge le remplacement de la plaque.
- **Projet Lotissement Les Acacias Tranche 2** : Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il était prévu dans le projet de la Tranche 2 du Lotissement Les Acacias une parcelle réservée pour la construction de logements sociaux. La construction de ces logements nécessite la mise en place d'une réserve d'eau et entraîne donc un surplus d'environ 30 000€. Après échange, il est décidé de retirer la création de ces logements du projet, de réduire la largeur de la parcelle concernée qui pourra désormais accueillir une maison individuelle et élargir les parcelles voisines qui étaient étroites.

- **Inauguration du Terrain 5x5, de la liaison douce et des travaux du cimetière** : Messieurs les Préfet et Sous-Préfet n'étant pas disponibles aux dates proposées pour la fin d'année 2024, il est nécessaire de fixer une date au printemps 2025 : L'inauguration aura lieu le samedi 17 mai 2025 à 10h00.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : lundi 18 novembre 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 3 décembre 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Commission Communication : mercredi 6 novembre 2024 à 18h00, salle de réunions.
- ✍ Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : une réunion de travail intermédiaires est fixée le jeudi 5 décembre 2024 à 16h30 avec les élus disponibles, puis la seconde partie à 18h30 avec l'ensemble des élus, salle de réunions.
- ✍ Vœux du Maire : Vendredi 17 janvier à 18h30, salle de l'Alouette
- ✍ Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : Atelier « Réveiller les imaginaires » à destination de tous les Sirénémontains : le samedi 25 janvier 2025, le matin, Salle de l'Alouette.
- ✍ Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : Atelier à l'attention du conseil « Réveiller les imaginaires » : le samedi 25 janvier 2025 à 14h30, Salle de l'alouette.
- ✍ Inauguration terrain 5x5, liaison douce et aménagement cimetière : le samedi 17 mai 2025 à 10h00, Salle de l'Alouette.

Vu par le secrétaire de séance : Mme Anne GODREAU

Le Maire, Michel GABORIT

